

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021
N°2021/02**

L'an deux mil vingt et un le dix-sept juin à 19 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni à l'Espace Bruyères Loisirs Culture, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Camille BERTINE, Christel BLAISE, Hervé DEJOUX, Laurent FOURMOND, Bruno GERVOT, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Richard LEGLAIVE (arrivé à 19h07), Valérie PAMART, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Sébastien PION, Didier PREHU, Thierry ROUYER, Lucile TISSERAND, Gwenaëlle WARNET. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Willy DESHAYES par M.GIRARD, Jeannine GATIN par M.PEROT, Damien HENO par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Valérie PIQUE par M.PREHU, Nathalie RAYMON par M.PION.

Absente excusée : Virginie MARTINS-MELO.

Mme BLAISE accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 19h04.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 à l'unanimité.

Ordre du jour :

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

FINANCES

01 - N°DCM2021/20 Vote des taux d'imposition

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

M.Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2020/18 du 10/06/2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire.

FINANCES

01 - N°DCM2021/20 Vote des taux d'imposition

- ANNULE la délibération n°DCM2021/14 du 04/03/2021 relative au vote des taux d'imposition 2021,

- FIXE les taux de la manière suivante :

Taxe Foncier Bâti : 31,24 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 44,03 %,

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 18/06/2021
Le Maire,



Thierry ROUYER